

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 29.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/11/2023

Présents : Mmes BEAU, BRILLANCEAU, BROUSSEAU, CHOUETTE, DE CARVALHO DE OLIVEIRA, GOUPIL, GUERIN, LEBEAU, MAXIMIN, HUESCA  
Mrs BALESTRA, BILLY, BILLON, DAUBIGNE, DIEUMEGARD, GUICHET, LACAILLE, MAHU, MORIT,

Secrétaire de séance : Mme LEBEAU Stéphanie

Procurations : M BERTIN donne pouvoir à M BALESTRA, M LACOSTE donne pouvoir à Mme BROUSSEAU  
M CHARGELEGUE donne pouvoir à M MORIT

Absents excusés : Mme FOURNIAU

La séance est enregistrée à l'aide d'un dictaphone.

1) Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18.10.2023

Reporté

2) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DECISIONS DU MAIRE

Date CM	N°	Date de la Décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	prix TTC
29/11/2023	1	23/11/2023	salle multi activités	MISSION CSPS	ACI	5 400,00 €
	2	20/11/2023	stade local	réserve foot	AS SERRURIE	936,00 €
	3	14/11/2023	ordinateur	bureau du maire	ACT SERVICE INFORMATIQUE	1 146,84 €
	4	13/01/2023	boucherie	hotte	VIVIER Anthony	5 748,00 €
	5	24/11/2023	affiches ciné-débat	violence faites aux femmes	SAS AFFICHAGE DU SOLEIL	58,06 €
	6	20/10/2023	trottoir enrobé	rue de Muses	M'RY	2 831,16 €
				TOTAL	16 120,06 €	

### 3) Virement de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la trésorerie demande de mandater les honoraires des ventes de Maître Boige en investissement sur l'opération à laquelle ils se rapportent et non pas en fonctionnement dépenses honoraires.

- - SCI DUGUE 7 986,47 €
- - GONS 980,98 €

A cet effet il y a lieu d'effectuer une décision modificative

- au compte 020 – dépenses imprévues - 9 000,00 €
- au compte 213-0088 terrain aménagé + 8 000,00 €
- au compte 213-0089 terrain aménagé + 1 000,00 €

Le conseil municipal est appelé à

- ✓ **VALIDER** le virement de crédits
- ✓ **AUTORISER** Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à ce sujet

**Adopté à l'unanimité des votants**

### 4) Adhésion au CAUE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que Le CAUE 79 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement Deux-Sèvres) a pour vocation de conseiller les collectivités comme les particuliers en matière d'urbanisme, d'aménagement.

Nous sommes amenés à renouveler l'adhésion pour une année à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023, qui est d'un montant de 700 €.

Le conseil municipal est appelé à

- ✓ **VALIDER** l'adhésion au CAUE 79 pour une somme de 700 €
- ✓ **AUTORISER** Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l'unanimité des votants**

5) Répartition de la taxe foncière des Zones d'Activités Économiques entre la Communauté de Commune et la Commune, pour les nouvelles entreprises

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que Lors de notre commission générale du 4 juillet dernier, Mr PRIEUR Président de la CCPG nous a présenté, dans le cadre des travaux menés sur les ressources de la Communauté de Communes, différentes pistes, dont celle du reversement de la taxe foncière des ZAE des communes concernées, au profit de la Communauté de Communes.

- En conseil communautaire du 19 octobre dernier, a été présentée cette piste qui a obtenu un vote favorable avec 40 voix « pour », 5 voix « contre » et 1 abstention.
- De fait, une convention de partage de la fiscalité doit être établie entre les communes de Parthenay, Châtillon sur Thouet, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Le Tallud, Secondigny, La Chapelle-Bertrand, Pompaire et la CCPG.
- Nous sommes maintenant amenés à nous exprimer sur ce conventionnement concernant un reversement partiel de la taxe foncière pour toutes les nouvelles implantations d'entreprises à partir du 1er janvier 2024. La répartition proposée est de 60 % pour la Communauté de communes et 40 % pour la commune d'accueil de la zone économique.

**Claude DIEUMEGARD** : dans le financement il y a 2 solutions : la fiscalité additionnelle et la fiscalité professionnelle unique (toutes les taxes sont versées à la CCPG, sauf une partie de la taxe foncière qui est versée aux communes). Celle-ci sert à l'entretien des voiries, des espaces verts des zones, l'éclairage, la sécurité, etc...

6 millions d'euros environs des taxes des entreprises vont actuellement à la CCPG

**Marie-Noëlle BEAU** : on ne refuse pas d'aider mais c'est le principe qui ne va pas. Toutes les communes ne participent pas de la même façon et ce n'est pas juste.

**Claude DIEUMEGARD** : les charges sont transférées donc des attributions de compensation sont versées.

**Thierry MORIT** : 60/40 à terme ? Y a-t-il possibilité d'inverser ?

**Marie-Noëlle BEAU** : on n'en parle pas à la CCPG

**Arnaud BALESTRA** : c'est quoi le reste du potentiel sur la commune ?

**Marie-Noëlle BEAU** : la Bressandière et le Patis Bouillon. Il reste quelques parcelles

**Chantal GOUPIL** : le Parnasse est concerné ?

**Marie-Noëlle BEAU** : Non, ce n'est pas une zone communautaire.

**Alain GUICHET** : intervention en CCPG – Si on remet en cause le système actuel, cela remet en cause tous les financements de la CCPG. Toutes les communes ne sont pas sur le même pied d'égalité. Il y a 6 communes qui versent et Châtillon en fait partie. Les 32 autres communes reçoivent.

Le FLIP est communautaire, mais quelles communes en bénéficient par exemple ?

Vote positif en CCPG (38 communes).

Le vote a indiqué qu'il fallait prendre les taxes aux 7 communes concernées.

**Marie-Noëlle BEAU** : Avez-vous des questions ?

**Ingrid BROSEAU** : c'était quoi les autres propositions ?

**Claude DIEUMEGARD** : 1ère proposition = demander un apport / habitant

**Alain GUICHET** : 10 € / habitant. Si toutes les communes le font, cela serait équitable et solidaire.

**Claude DIEUMEGARD** : 2ème proposition = augmentation de la fiscalité entreprise

**Marie-Noëlle BEAU** : nouvelle proposition = redonner la compétence scolaire aux communes

**Laëtitia CHOUETTE** : restituer la gestion des bâtiments aux communes, mutualisations, vente de bâtiments communautaires, transfert de compétence de la CCPG, énergie, CIAS (gros poste de dépense qu'on renfloue tout le temps)

**Alain GUICHET** : pour le CIAS, il y a un espoir sur le futur, car les tarifs sont modifiés mais le passif est lourd à remonter. Pour les travaux des écoles, certaines communes ont pris en totalité cette dépense alors que pour d'autres c'est la CCPG qui a payée. Il serait plus simple de restituer les bâtiments aux communes.

**Laëtitia CHOUETTE** : depuis 2014, notre école n'a pas bénéficié de travaux. Elle est maintenant en très mauvais état et ce n'est pas bien pour nous

**Claude DIEUMEGARD** : rappel : la commune verse 234 000 € de transfert de charges pour les écoles.

**Marie-Noëlle BEAU** : au niveau scolaire, les gens le disent que notre école est en très mauvais état.

**Alain GUICHET** : autrefois, la commune effectuait des travaux tous les ans et la CCPG a compté ces dépenses en frais de fonctionnement.

**Arnaud BALESTRA** : il n'y a aucun moyen de demander qu'il y ait une corrélation entre la compensation et les dépenses réelles ?

**Claude DIEUMEGARD** : difficile de revenir sur la CLECT

**Arnaud BALESTRA** : il y a un déséquilibre sur le transfert

**Alain GUICHET** : Le choix de la commune sera souverain ce soir

**Marie-Noëlle BEAU** : si la commune dit non, on ne reviendra pas dessus

Il est donc proposé au Conseil municipal

- D'approuver le principe d'un partage proposé par la CCPG, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), perçues pour toutes implantations/extensions sur la Zone d'Activité Economique de Châtillon sur Thouet, faisant l'objet d'une réception de travaux formalisés par la déclaration d'achèvement reçue à compter du 1er janvier 2024

Les principes sont les suivants :

- 60 % versés à la CCPG
- 40 % versés à Châtillon sur Thouet

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de convention de reversement de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties perçue sur les ZAE
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire ou un Adjoint à signer ladite convention

**Le Conseil Municipal refuse à 20 voix « contre » et 2 « abstentions »**

## 6) Zone d'accélération des Énergies Renouvelables

Afin d'accélérer le déploiement des Energies Renouvelables (EnR) et renforcer l'adhésion aux projets d'EnR dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 prévoit que les communes puissent définir après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des EnR.

Mme la Préfète par courrier du 30 mai 2023 nous demande de définir nos zones d'accélération et nous avons jusqu'au 31 décembre pour réaliser la remontée de notre décision à l'Etat.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider un projet de zones d'accélération EnR pour pouvoir ensuite diffuser, auprès des châtillonnais via les réseaux (intramuros, facebook et site) les possibilités choisies par le Conseil Municipal pour qu'ils puissent nous faire un retour sur d'éventuelles modifications.

Les textes officiels sont présentés avec la cartographie de l'Etat ainsi que le potentiel éolien et les Zones exclusions de 500m des habitations.

Les communes doivent faire des propositions :

- vu au conseil municipal ce soir
- consultation auprès des habitants ensuite.

Après concertation le projet final sera approuvé au prochain conseil municipal.

### ***Installation production éolienne***

**Arnaud BALESTRA** : la carte zone éolienne est uniquement sur cette carte ?

**Alain GUICHET et Marie-Noëlle BEAU** : oui, on verra les autres cartes ensuite.

**Alain GUICHET** : on voit la carte avec les codes couleurs pour les zones de développement éolien au niveau de la légende. Les ronds dessinés correspondent aux distances de 500m des habitations, complétés par les zones de 600m, distance proposée par le Pays de Gâtine. La CCPG a validé les zones de 600m le 22/09/2023. Lors de la commission générale de la CCPG, les communes ont eu le choix de ne pas choisir les zones d'accélération et dans ce cas, la loi va s'appliquer (le PLU et le SCOT sont des documents opposables). Les communes n'auront pas voix au chapitre s'ils ne choisissent pas. Il faut savoir que les propositions des communes qui ne seront pas suffisantes, seront retoquées. Les communes qui auront des programmes validés auront certainement la possibilité, ensuite, de choisir des zones d'exclusion. Il faut faire un plan qui tient la route.

**Arnaud BALESTRA** : Ça représente quoi comme superficie ? Et combien faut-il par éolienne ?

**Alain GUICHET** : Ça représente une surface de 20 hectares environ. Pour l'espacement des éoliennes, ce n'est pas de notre compétence.

### ***Installation photovoltaïque et thermique***

**Alain GUICHET** : aucune friche n'a été identifiée sur notre commune pour une installation au sol ; Il y a une zone localisée sur la commune pour donner suite à une proposition d'un concitoyen. Un terrain qui appartient à la commune pour du stockage de terre. La zone est à étudier.

**Marie-Noëlle BEAU** : voir si cette terre n'est pas cultivable

**Alain GUICHET** : c'est une terre non utilisée pour l'agriculture de 6000 m<sup>2</sup> environ. Il faut voir cela avec Bruno qui pourra nous en dire plus.

**Fatima DE CARVALO OLIVEIRA** : est-ce qu'un rapport d'état des lieux tient compte de ce qui est existant ?

**Alain GUICHET** : non c'est un potentiel qui est proposé, il faudra tenir compte de la zone "périmètre des bâtiments de France"

**Arnaud BALESTRA** : ça facilitera les démarches pour ceux qui veulent mettre des panneaux photovoltaïques ?

**Alain GUICHET** : ça peut être incitatif

**Marie-Noëlle BEAU** : ça montre notre bonne foi

**Chantal GOUPIL** : est-ce qu'à moyen terme c'est obligatoire ?

**Marie-Noëlle BEAU et Alain GUICHET** : non, on ne croit pas que ça sera obligatoire, ça pourrait être un objectif mais aucun caractère obligatoire n'est évoqué.

**Fatima DE CARVALO OLIVEIRA** : état des lieux par commune avec des opérateurs privés ?

**Alain GUICHET** : Pour les opérateurs privés ou publics qui les posent, ça peut faciliter leurs démarches.

**Fatima DE CARVALO OLIVEIRA** : chauffe-eaux solaires pour des particuliers

**Alain GUICHET** : Les teintes orange foncé ou rouge indiquent que cela produit plus. La couleur est en fonction de la taille des toitures mais pas de leur rendement. La cartographie ne tient pas compte de l'orientation mais le cadastre solaire du SIED la prend en compte. Il est présenté ici est à titre informatif.

### ***Les Unités foncières proposant plus de 500m<sup>2</sup> de stationnement non couverts.***

**Alain GUICHET** : Ex : dans l'impasse du vieil étang, la route (privée) fait partie de la parcelle. Les parcelles privées adjacentes ont des parkings. En bleu, sur la carte, c'est la parcelle dans sa totalité. La cartographie est déclarative, c'est-à-dire que les propriétaires ont déclaré ce qui est sur la carte. Malgré quelques erreurs, ce sont des données pertinentes

**Fatima DE CARVALO OLIVEIRA** : Le Parnasse est-il concerné ?

**Alain GUICHET** : Les zones commerciales et les parkings communaux ne sont pas concernés. Si on met des ombrières cela ne laisse plus la possibilité pour les différentes animations : festival, manèges...

**Fatima DE CARVALO OLIVEIRA** : La carte n'est pas adaptée car il n'y a pas les parcelles privées.

**Alain GUICHET** : Si, les parcelles privées sont prises en compte.

**Fatima DE CARVALO OLIVEIRA** : Le propriétaire décidera ?

**Alain GUICHET** : Ça aura peut-être un caractère obligatoire.

### ***Production méthane***

**Alain GUICHET** : je propose de ne pas s'y opposer. Les méthanisations ne sont pas toutes sous la même forme. Il y a des nuisances possibles. Il faut être vigilant.

**Marie-Noëlle BEAU** : nuisances olfactives et transport

**Alain GUICHET** : transport oui mais pas forcément olfactives

**Jean-Louis MAHU** : il n'y a pas de pôle de production sur notre secteur. Pas de risque que ça arrive sur Châtillon

**Alain GUICHET** : différentes méthanisations existent ; comme les herbes de tonte et les tailles de haies ou les boues de station d'épuration avec des vrais déchets.

**Ingrid BROSSEAU** : il faut être plus précis dans la phrase « restera vigilante sur les projets proposés ou déposés »

**Alain GUICHET** : Oui, je corrige

### **Potentiel géothermique**

**Alain GUICHET** : Nous n'avons pas de zone de sources chaudes ou de volcans mais individuellement, la géothermie peut être utilisée. Nous n'avons pas un potentiel pour la production d'électricité

**Marie-Noëlle BEAU** : la géothermie était proposée pour la salle des fêtes

**Alain GUICHET** : point sur la cartographie de la salle des fêtes. Il aurait fallu utiliser toute la surface avec des forages espacés de 15 m. Cet espace est stratégique pour nos successeurs qui pourront l'utiliser dans le futur.

### **Potentiel Bois Energie**

Proposition omise par l'Etat « le Bois Energie »

**Alain GUICHET** : l'Etat parle d'énergie renouvelable mais ne parle pas de bois. Le PCAET et le PLUI sont en préparation. Il ne faut pas négliger les points importants des énergies que l'on a localement. Nous sommes un territoire avec des haies.

A partir de là, est-ce possible de présenter ce document ou il y a-t-il des corrections à apporter ?

**Marie-Noëlle BEAU** : À dire comme ça, pas facile

**Monique GUERIN** : Il faut que ça soit clair et lisible pour les gens

**Marie-Noëlle BEAU** : Concrètement, les documents seront sur les sites

**Alain GUICHET** : Je suggère de le présenter comme ça, sauf s'il y a d'autres idées. La version papier sera disponible à la mairie, sur les sites et réseaux sociaux

**Marie-Noëlle BEAU** : C'est Alain qui sera le plus sollicité. Il faudra dire aux gens que nous serons à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions. Effectivement, ça sera mis en place sur les sites.

**Alain GUICHET** : Si vous avez autre chose à apporter, en tant qu'élus vous êtes aussi habitants et citoyens de la commune donc ne pas hésiter.

**Marie-Noëlle BEAU** : On va laisser le temps du mois de décembre. Nous sommes en lien avec le service de la préfecture donc normalement à rendre pour le 31/12, mais on verra.

**Monique GUERIN** : Il faut expliquer aux gens pourquoi on fait cela.

**Marie-Noëlle BEAU** : Possible d'en parler en réunion publique mais les gens ne seront pas intéressés.

**Arnaud BALESTRA** : Pour les zones potentiellement favorables, la commune va faire ses projets donc il faudra l'expliquer

**Monique GUERIN et Claude DIEUMEGARD** : Les gens se déplaceront à la réunion publique des vœux car l'éolien est intéressant pour eux

**Stéphanie LEBEAU** : La réunion publique pourrait se faire avec d'autres thèmes.

**Claude DIEUMEGARD** : Il faut prendre le risque de cette réunion publique.

**Monique GUERIN** : Il y a peut-être 20 personnes vindicatives mais qui pourront en discuter.

**Françoise BRILLANCEAU** : Il faut mettre l'information sur le site pour la prise de connaissance.

**Marie-Noëlle BEAU** : Sur le site + aux vœux et le bulletin municipal ?

**Alain GUICHET** : Oui, sur le bulletin c'est juste une information.

**Marie-Noëlle BEAU** : Il faut trouver une place sur le bulletin. Les gens prendront contact à la mairie et les rendez-vous sont possibles en mairie, à voir selon les retours.

**Alain GUICHET** : On reformulera si besoin

7) **ALDI : Protocole de départ**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante :

La commune a acquis la zone du Parnasse. Deux locataires sont en place dont Aldi jusqu'au 30 novembre 2024. Aujourd'hui ce dernier souhaite sortir de ce bail au 30 novembre 2023. Des discussions ont été entreprises au mois de juin 2023. Elles ont donné naissance à un protocole d'accord aux conditions financières ci-dessous :

	<b>SOMMES HT RESTANT DUES PAR ALDI Jusqu'au 30 novembre 2024</b>
TAXE FONCIERE 2023	3 739,17 €
LOYERS 4 <sup>e</sup> trimestre 2023 + LOYERS 2024	102 502,17 €
SOUS TOTAL	106 241,34 €
DEPOT DE GARANTIE	- 21 964,64 €
<b>SOMME DUE PAR ALDI</b>	<b>84 276,70 €</b>

Le conseil municipal est invité à :

✓ **VALIDER** le protocole d'accord entre Aldi et la commune de Châtillon sur Thouet pour la sortie du bail au 30 novembre 2023

✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier  
**Adopté à l'unanimité des votants**

8) **Bail commercial pour le commerçant boucher-charcutier-traiteur-épicerie**

Le commerçant dont il est question a un lien de parenté avec Madame le Maire qui quitte la salle du Conseil et se déporte du vote. Elle propose au Conseil que M. Guichet continue de gérer ce dossier jusqu'à la fin.

M. Guichet informe l'assemblée délibérante qu'une des cellules du Parnasse a été rénovée et mise en conformité pour l'ouverture d'une boucherie, charcuterie, traiteur et épicerie. Nous avons obtenu les avis favorables pour recevoir du public et pour la sécurité incendie.

La SAS GMB « Chez Damien » ouvre ses portes le 12 décembre 2023.

Un bail commercial a été écrit par le notaire pour encadrer la location de cette cellule.

Loyer annuel HT de 11 293,92 € réparti en douze termes égaux de 941,16 € HT avec une provision sur les charges de 50,00 € par mois. Cette provision sera ajustée en fonction des dépenses effectuées.

Il est demandé au conseil municipal

✓ **D'APPROUVER** le bail commercial proposé

✓ **D'AUTORISER** Mr GUICHET, premier adjoint, à signer tous documents relatifs à ce dossier.  
**Adopté par 19 voix « pour » et 2 abstentions**

9) Modification dans le protocole de réservation des salles communales

Reporté

10) Questions diverses

- **La minute PNR** : le document lu est en pièce-jointe et il est transmis par mail aux élus.  
Les informations sont sur le site internet du Pays de Gâtine.  
**Alain GUICHET** : voici les schémas des différentes instances travaillées sur la charte.  
Parmi les grandes étapes : l'approbation de la charte fin 2023. Nous attendons maintenant l'avis du préfet et des autorités régionales et nationales.
- **ZAN, objectif = zéro artificialisation nette.**  
Le Pays de Gâtine a la charge du SCOT. On divise par 2 le rythme de consommation des espaces agricoles et forestiers en 2035 et en 2050 : objectif 0 consommation d'espace agricole naturel ou forestier.  
On aura le droit de construire mais il faudra restituer le même espace ailleurs.  
**Fatima DE CARVALO OLIVEIRA** : il y a un paradoxe entre les énergies renouvelables et le PNR ; Paradoxe en 2 projets  
**Alain GUICHET** : Le PNR n'implique pas que toutes des surfaces deviennent naturelles.  
On aura besoin d'énergie. Aujourd'hui on importe de l'énergie.  
**Arnaud BALESTRA** : Une ferme solaire au sol sera comptabilisée dans les zones d'artificialisation ?  
**Alain GUICHET** : Oui. Il faut continuer à être vigilant.  
La chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, en commission générale, sur l'agri-voltaïsme, n'est pas favorable à cette utilisation, en tout cas, pas pour le moment.
- **Noël de la commune**  
**Monique GUERIN** : le samedi 16 décembre de 14h30 à 18h30 : atelier décorations de Noël, balade en calèche, goûter, animation. Inscriptions avant le mercredi 13 décembre à la mairie. Communication faite auprès des écoles, les commerces et sur nos sites internet. Les enfants doivent être accompagnés d'adultes.
- **Bulletin Municipal**  
**Marie-Noëlle BEAU** : distribution semaines 51 et 52 plus le sac en toile. Mettre le bulletin et le calendrier des ramassages des ordures ménagères dans le sac. Les élus doivent venir eux-mêmes en personne récupérer les bulletins pour la distribution. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne sera autorisée à retirer les bulletins.
- **Salles**  
**Alain GUICHET** : le conseil doit réfléchir à renommer la salle des fêtes et nommer également la salle multi-activité, une proposition pour le moment : Le SIGNAL  
Une liste devra être proposée.
- **Vœux**  
**Marie-Noëlle BEAU** : la cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 12 janvier à 20h au complexe sportif

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h23.

A Châtillon sur Thouet, le 29 novembre 2023.

Le Maire,  
Marie-Noëlle BEAU.

PV CM 29/11/2023



La secrétaire de séance,  
Stéphanie LEBEAU.

